

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

SERVICE NATIONAL DE REGLEMENTATION
DE PROMOTION DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES ET MOUVEMENTS
ASSOCIATIFS « SERPROMA »

N° 237/MATD/CAB/SERPROMA/2019



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

Conakry le 06 /05/2019

RECEPISSE

Le Directeur National Adjoint du Service National de Réglementation, de Promotion des Organisations Non Gouvernementales et Mouvements Associatifs (SERPROMA) ;

Après étude de la demande et du dossier soumis par l'ONG Nationale:

Dénommée : Association Juciel pour le Développement Durable

Sigle : AJDD

Siège Social : Conakry, quartier Boulbinet, Commune de Kaloum

Représentant Légal : Fodé Bakary CAMARA, Président

Tel : (00224) 624-828-202

Zone d'intervention : territoire national

Domaines d'interventions : Environnement Développement Communautaire

Objectifs:

- Réaliser des infrastructures sociocommunautaires de base : poste de sante, centre culturel, marches, latrines, etc.
- Favoriser l'accès a l'eau potable par la réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (forages et puits améliorés)
- Lutter contre la dégradation de l'environnement a travers des actions de reboisement et d'assainissement

- Contribuer au désenclavement des localités à travers des travaux de construction et d'entretien des pistes rurales

Délivre le présent récépissé qui tient lieu d'autorisation d'exercice des activités conformément au plan d'action pour la période allant du 06/05/2019 au 05/04/2020 soit un (1) an.

La validité rentre en vigueur à compter de la date de signature.

NB : Au terme de la durée de validité, la délivrance de l'arrêté par Monsieur le Ministre de l'administration du Territoire et de la Décentralisation est subordonnée à l'évaluation préalable par le SERPROMA, des activités de AJDD sur le terrain en lien avec les objectifs contenus dans les documents statutaires

Le Directeur National Adjoint



Sény SOUMAH